



CONSEIL MUNICIPAL, séance du jeudi 5 Avril 2018

Procès-verbal de séance :

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 9 En exercice : 9 Présents : 8, Absents ayant donné mandat : 1 Absent non-excuse : 0

L'an deux mille dix-huit, le 5 Avril à 19 heures 30, les membres composant le Conseil Municipal de BELARGA, légalement convoqués le 16 Mars 2018 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis à la Mairie de BELARGA sous la présidence de Monsieur José MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie BARY, Thérèse FIEVET, Roberte JULIEN, Cécile LANGREE, André SANCHIZ, France SIOHAN-CUNY, Marion GAZAGNES.

Absents excusés : Jean-Claude MARC a donné mandat à André SANCHIZ.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 du C.G.C.T. à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal.

Ayant obtenu la majorité de suffrages, Madame Roberte JULIEN a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

1) Ajout à l'ordre du jour de 1 question :

Participation financière au centre d'accueil du POUGET

Vote : OUI à l'unanimité

2) Adoption de la convention de participation financière au centre d'accueil de loisirs du POUGET

- 7 €/jour /enfant pour les vacances scolaires et les mercredis
- 3,50€/jour/enfant pour la demi-journée du mercredi hors vacances scolaires
- La facture sera établie chaque fin de trimestre et sera accompagnée d'une attestation de présence.
- La durée de la convention est fixée à 1an renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans.

Vote : OUI à l'unanimité

3) Demandes de subventions auprès de différentes collectivités (Etat et Département)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à demander des subventions dans le cadre de la DETR et du FAIC pour la restauration du beffroi de l'église, la rénovation de l'immeuble « Fondecave », la climatisation des locaux de la cantine scolaire et du secrétariat de Mairie et la réfection des trottoirs à la sortie du village vers GIGNAC.

Vote : OUI à l'unanimité

4) Fixation du loyer du bâtiment communal abritant l'épicerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'épicerie vient d'être récemment reprise par une nouvelle commerçante. Il propose à l'Assemblée de fixer le prix du loyer mensuel à 100 € à compter du 1er septembre 2018.

Vote : 8 voix pour, 1 contre



5) Questions diverses :

- Information TERRE CONTACT : cet organisme propose des actions en direction des personnes isolées, des familles dans le besoin avec passage d'un bus équipé. Le Conseil Municipal va demander un rendez-vous à M. BEAU, responsable pour plus de renseignement.
- Hérault Energies nous propose un groupement d'achats. Il semble que cela ne soit pas intéressant pour notre commune puisque nous sommes rattachés au CESML.
- Le projet d'irrigation des viticulteurs avance
- Pérennisation du site internet de la commune. Un administré de la commune en assure la gestion. Un conseiller municipal et l'agent d'accueil de la mairie devront lui apporter de l'aide.
- Les animations culturelles sur notre commune ont connu un vif succès. La programmation de deux à trois séances annuelles seraient les bienvenues.
- La demande d'un particulier pour l'installation d'une guinguette s'avère impossible sur l'ancien terrain de camping qui se situe en zone inondable au vu du PPRI.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h

Le Maire

José MARTINEZ



La secrétaire

Roberte JULIEN